



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles de danse

Question écrite n° 127195

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le diplôme d'État de professeur de danse. Il lui demande de lui préciser quelles sont les activités pour l'exercice desquelles ce diplôme est exigé, et quels moyens de contrôle sont mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127195

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 878

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)